ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2022

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4495)

Adopté

AMENDEMENT

N º 15

présenté par M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 3 QUATER

À l'alinéa 4, après la première occurrence du mot

« dépenses »

insérer les mots:

« par branche »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel